

République Française
Département du Loiret

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	32	32

Date de la convocation

28 novembre 2025

Numéro de la délibération

25-29

Objet de la Délibération

Projet de parc
agrivoltaïque à Lailly-en-Val

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
PAYS LOIRE BEAUCE
(RUE DU GENERAL LUCAS – 45130 SAINT AY)

L'an deux-mille-vingt-cinq, le neuf décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical, dûment convoqué le vingt-huit novembre deux-mille-vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Beauce-la-Romaine, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE**

Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Annick BUISSON (Gidy), Laurence CHEVOLOT (Artenay), Eric DAVID (Sougy), Marie-Paule DUMINIL (Cercottes), Hubert JOLLIET (Chevilly), Dominique LORCET (Chevilly), Dimitri MICHAUD (Gidy), Alban PAILLET (Coinces), Denis PELE (Saint-Pérvy-la-Colombe), Denis REIG (Bucy-Saint-Liphard), Martial SAVOURE-LEJEUNE (Cercottes).

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE**

Roger BAUNÉ (St-Laurent-des-Bois), Bernadette BESNARD (Le Bardon), Odile BRET (Beauce-la-Romaine), Jean-Yves GUINARD (Suppléant de Aurore CARO – Meung-sur-Loire), Clarisse CAZEUDUMEC (Cléry-Saint-André), Edith CHARDON (Tavers), Alain CHAMPENOIS (suppléant de Gérard CORGNAC – Cléry-St-André), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Bernard ESPUGNA (Beauce-la-Romaine), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Sandrine PAIN (suppléante de Philippe FERREIRA – Rozières-en-Beaute), Marie-Françoise QUERE (suppléante de Pascal FOULON – St-Ay), Yves FROISSART (Beaugency), Philippe GACONNET (Cravant), Jean-Paul ROUSSARIE (suppléant de Michelle GAY – Huisseau-sur-Mauves), Philippe GAUDRY (suppléant de Anna LAMBOUL – Lailly-en-Val), Arnold NEUHAUS (Villermain), Yohan CHESNEAU (suppléant de Solange VALLÉE – Binas), Bruno VIVIER (Charsonville), Franck VUE (Épieds-en-Beaute).

Assistaient également: Hervé LEFEVRE (Rozières-en-Beaute), Evelyne TETAULT (Beauce-la-Romaine), Jean-Luc FOURNIER (Association ALBATRE), Arnaud DUVAL (Agence Régionale Energie Climat).

Le Président informe que le Pays Loire Beaute a été sollicité par l'Etat par un courrier en date du 3 novembre 2025 pour le projet de centrale agrivoltaïque au lieu-dit « pâturages des petites gacheries » à Lailly-en-Val.

Porté par la société Fransol 66, ce projet comprend :

- L'installation de 35 040 panneaux photovoltaïques,
- 5 transformateurs,
- 1 poste de livraison et 1 container de maintenance.

Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le

ID : 045-200075869-20251209-25_29-DE



**République Française -
Département du Loiret**

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	32	32

Date de la convocation

28 novembre 2025

Numéro de la délibération

25-29

Objet de la Délibération

Projet de parc
agrivoltaïque à Lailly-en-Val

D'une puissance de 20 323 MWc (mégawatt crête), il pourra produire 23 462 650 KWh/an (Soit la consommation annuelle d'environ 5 014 ménages) et permettra d'économiser l'émission de 1 734 tonnes de CO2 / an.

Ce projet occupera 8,51 ha (de panneaux projetés au sol) et a été pensé comme un projet agrivoltaïque tel que défini par l'art. L314-36 du code de l'énergie.

En effet, ce projet s'inscrit dans le projet d'installation en GAEC d'une jeune agricultrice basée sur Dry et permettra le développement d'une partie élevage sous ces panneaux photovoltaïque. L'étude de faisabilité indique que ce projet sera situé sur des terres peu fertiles (note de 3,76 pour le potentiel agronomique de la parcelle).

Ce projet sera présenté en CDPENAF du 29 janvier 2026.

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- D'émettre un avis favorable au projet de la société Fransol66, sous réserve du respect de la réglementation environnementale en vigueur ;
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au registre des délibérations,


Frédéric CUILLERIER
Président du
PETR Pays Loire Beauce
Michel FAUGOUIN
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le

ID : 045-200075869-20251209-25_29-DE

S²LO